

Pour recevoir gratuitement tous les mois la lettre de la Direction générale des entreprises :

[www.industrie.gouv.fr/abonnementlettre](http://www.industrie.gouv.fr/abonnementlettre)

## DOSSIER :

### UN CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE RENFORCÉ

*Par Bernard Perego, du bureau des politiques d'innovation à la DGE. Voir p. 2 et 3.*

#### EN BREF

##### Journées Reach

Dans le cadre de leur action collective d'aide aux PME, le Minefe et l'Union des industries chimiques (UIC) organisent une formation sur le règlement européen Reach, les 24 et 25 janvier prochains, à l'espace Hamelin à Paris. Animée par des experts, cette formation permettra aux PME d'aborder au mieux la mise en œuvre de cette réglementation et d'obtenir des réponses pratiques à leurs questions.

Inscription :

➤ [www.uic.fr/fr/pdf/Reach\\_PME\\_BI\\_080124-25.pdf](http://www.uic.fr/fr/pdf/Reach_PME_BI_080124-25.pdf)

##### Appels à projets pour le développement de la RFID

Afin de soutenir le développement de la technologie RFID dans les entreprises et d'améliorer leur compétitivité, un appel à candidatures pour la création d'un centre de référence national en matière d'étiquettes électroniques par radiofréquences (RFID) ainsi qu'un appel à projets visant à favoriser l'innovation dans les processus de l'entreprise grâce à la RFID ont été lancés en décembre 2007.

Le centre de référence national en matière de RFID aura pour mission de donner à l'ensemble des acteurs concernés, et en particulier aux PME, toutes les informations nécessaires au développement de cette technologie et de ses usages. Il fera l'objet d'une aide publique de 2 M€ sur 3 ans. Les dossiers de candidatures doivent être déposés au plus tard le 14 mars 2008.

L'appel à projets Innovation dans les processus de l'entreprise par la RFID (IPER), doté d'un budget de 3 M€, vise, lui, à soutenir des projets collaboratifs mettant en œuvre des solutions RFID. Ils doivent être déposés avant le 4 avril 2008.

➤ [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)

➤ [www.telecom.gouv.fr/rfid](http://www.telecom.gouv.fr/rfid)

➤ [olivier.rouxel@industrie.gouv.fr](mailto:olivier.rouxel@industrie.gouv.fr)

##### Changement de nomenclature d'activités

La nouvelle nomenclature d'activités française (NAF Rév. 2) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. Elle résulte d'un processus de révision de l'ensemble des nomen-

clatures d'activités et de produits au niveau mondial. Le schéma de codification actuel sur quatre positions est remplacé par une codification sur cinq positions. Ce changement de nomenclature entraîne une nouvelle codification de l'activité principale exercée (code APE) des personnes physiques et morales inscrites au répertoire Sirene géré par l'Insee. Pour faciliter l'information des entreprises, le site [www.sirene.fr](http://www.sirene.fr) a été enrichi par une foire aux questions :

➤ [www.insee.fr/fr/nom\\_def\\_met/nomenclatures/naf\\_cpf\\_2008/questions2008.htm](http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/naf_cpf_2008/questions2008.htm).

Une ligne téléphonique dédiée complète ce dispositif : 0 825 332 203 (0,15 € la minute).

##### 4<sup>e</sup> congrès ERTS à Toulouse

Le 4<sup>e</sup> congrès européen ERTS consacré aux logiciels embarqués temps réel se déroulera du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février 2008 au palais des Congrès de Toulouse. Cette conférence rassemblera une large communauté industrielle et académique du monde entier autour des enjeux et du développement des applications à base de logiciels embarqués, notamment dans le domaine des transports.

➤ [www.erts2008.org](http://www.erts2008.org)

➤ [emmanuel.neuville@industrie.gouv.fr](mailto:emmanuel.neuville@industrie.gouv.fr)

##### Programme Cap'Tronic : l'électronique en plus

Le programme Cap'Tronic, financé par la DGE à hauteur de 3,9 M€ par an, est reconduit pour 2008. Il permet à toutes les PME d'évaluer la pertinence et la faisabilité de leurs innovations en électronique. Elles sont plus de 300 chaque année à adhérer à l'association Jessica France, gestionnaire du programme Cap'Tronic, qui met à leur disposition des ingénieurs électroniciens pouvant apporter conseils et diagnostic. Parmi les produits commercialisés grâce à ses solutions en 2007, on peut citer des exemples aussi différents qu'un collier de chien qui permet de retrouver son animal perdu (avec la conjugaison d'un système de géolocalisation par satellite et d'un téléphone portable), ou des puces électroniques apposées sur des lave-linge en libre-service permettant de détecter les pannes à distance.

➤ [www.captronic.fr](http://www.captronic.fr)

➤ [hubert.guerin@industrie.gouv.fr](mailto:hubert.guerin@industrie.gouv.fr)

# 26,9 %

C'est la part des dépenses intérieures de R&D des entreprises françaises allouées au secteur des TIC, soit 6,175 Md€ (source Sessi).

[www.aides-entreprises.fr](http://www.aides-entreprises.fr)

Développé par l'Institut supérieur des métiers (ISM) avec le soutien du Minefe, ce site informe les entreprises sur les aides et les politiques publiques de développement économique.

## LE DOSSIER

## Un crédit d'impôt recherche renforcé



Par Bernard Perego, du bureau des politiques d'innovation à la DGE

***Pour encourager les entreprises à investir davantage en matière de R&D, les pouvoirs publics viennent de revoir en profondeur le dispositif du crédit d'impôt recherche. Désormais, 100 % des dépenses de R&D sont éligibles au crédit d'impôt recherche.***

Le constat est clair. Les PME françaises n'investissent toujours pas à hauteur de leurs homologues européennes en matière de R&D. Pour lutter contre ce phénomène pénalisant pour l'économie française, les pouvoirs publics viennent de procéder à une réforme en profondeur du crédit d'impôt recherche (CIR). Instauré en 1983, le crédit d'impôt recherche, modifié à plusieurs reprises, était en effet souvent perçu comme une mesure complexe, alliant une « part en volume » à une « part en accroissement » (voir *La lettre de la DGE* n° 21 de février 2007). La volonté du législateur était de simplifier le dispositif. Désormais, pour leurs dépenses de R&D de 2008 (crédit à valoir sur 2009), les entreprises pourront déduire 30 % de leur volume de dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà <sup>(1)</sup>. De plus, lorsqu'elles bénéficieront pour la première fois du dispositif, cette déduction atteindra 50 % de ces mêmes dépenses la première année et 40 % la deuxième année. Cette approche privilégie les PME puisqu'une grande majorité d'entre elles pourront voir la totalité de leurs dépenses prises en compte, ce qui n'est pas le cas des grands groupes dont les dépenses de R&D dépassent 100 M€ par an.

### Un volume d'aides plus important

Les sociétés bénéficiaires de ce crédit d'impôt recherche « nouvelle manière » sont les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux. Les nouvelles entreprises peuvent obtenir la res-

titution immédiate du crédit d'impôt si elles ne réalisent pas un bénéfice imposable suffisant pour permettre une déduction directe. En outre, les jeunes entreprises innovantes (JEI) et les PME de croissance (« gazelles ») bénéficient également de cette restitution. Enfin, comme dans l'ancien dispositif, pour s'assurer que ses dépenses de R&D peuvent être prises en compte dans le cadre du CIR et sécuriser ses calculs au préalable, l'entreprise peut déposer une demande d'avis préalable (appelé rescrit fiscal) auprès de la direction des Services fiscaux dont elle dépend. En cas d'absence de réponse de l'administration dans un délai de trois mois (et non plus de six mois), l'accord est réputé obtenu.

Globalement, le crédit d'impôt recherche ainsi modifié permettra aux entreprises de bénéficier d'aides beaucoup plus importantes. Les sommes consacrées au crédit d'impôt recherche pourraient atteindre 3 Md€ (contre 1,5 Md€ en 2007). Ce qui devrait placer la France en tête des pays de l'OCDE pour ce type d'aide fiscale.

Rappelons que le crédit d'impôt vient en déduction de l'IR ou de l'IS dû par l'entreprise au titre de l'année où les dépenses ont été engagées. Il est imputé sur l'impôt à payer ou remboursé au terme de la troisième année sauf pour les JEI, les « gazelles » et les entreprises de moins de 5 ans pour lesquelles c'est immédiat. L'entreprise doit seulement déposer auprès de l'administration fiscale un formulaire spécifique (2069A, en ligne sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)) avec sa déclaration habituelle. ●

➤ [bernard.perego@industrie.gouv.fr](mailto:bernard.perego@industrie.gouv.fr)

(1) Loi de finances pour 2008, articles 69-70.

### Crédit d'impôt recherche pour 2008

- 1<sup>ère</sup> année d'entrée dans le dispositif : 50 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€, 5 % au-delà.
- 2<sup>e</sup> année : 40 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€, 5 % au-delà.
- À partir de la 3<sup>e</sup> année : 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€, 5 % au-delà.

### Les dépenses retenues pour le crédit d'impôt recherche

- les dépenses de personnel concernant les chercheurs et techniciens ;
- les dépenses de fonctionnement qui sont fixées forfaitairement par rapport aux dépenses de personnel (75 % dans le cas le plus général) ;
- les dotations aux amortissements des biens affectés à des opérations de R&D ;
- les dépenses de R&D confiées à des organismes privés agréés par le ministère chargé de la Recherche tant en France que dans un pays de l'Union européenne dans la limite de 2 M€ par an et de 12 M€ s'il s'agit d'organismes publics ou d'universités ;
- les frais de dépôt et de maintenance des brevets ;
- les frais de défense des brevets sans limitation ;
- les dépenses de normalisation afférentes aux produits de l'entreprise ;
- les dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 € ;
- les dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections exposées par les entreprises du secteur textile-habillement-cuir.

## EN BREF

### 3<sup>e</sup> appel à projets Eurotrans-bio

Le 3<sup>e</sup> appel à projets Eurotrans-bio qui rassemble les programmes de financement de projets de R&D en biotechnologie de neuf pays/régions (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Flandres/Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Pays basque/Espagne) a été lancé en novembre dernier. D'un montant de 30 M€, cet appel générique en biotechnologies couvre toutes les phases de R&D et d'applications industrielles (santé, agroalimentaire, environnement...). Un partenariat transnational de deux PME appartenant à deux pays financeurs

d'Eurotrans-bio suffit à constituer un consortium de taille minimum. La date limite de dépôt des pré-propositions est le 15 février 2008.

➤ [www.eurotransbio.net](http://www.eurotransbio.net)

➤ [philippe.parmentier@industrie.gouv.fr](mailto:philippe.parmentier@industrie.gouv.fr)

➤ [marielle.mailhes@oseo.fr](mailto:marielle.mailhes@oseo.fr)

### Accord pour le crédit d'impôt « jeux vidéo »

La Commission européenne a autorisé, le 12 décembre dernier, le crédit d'impôt « jeux vidéo », qui permettra à l'industrie française de ce secteur d'accroître sa compétitivité sur la

scène mondiale. Déjà trois des dix plus grands éditeurs mondiaux de jeux vidéo sont français, ainsi que deux des plus gros éditeurs mondiaux de jeux pour téléphones mobiles. Deux pôles de compétitivité (*Cap Digital* et *Imaginove*) ont parmi leurs thématiques le jeu vidéo.

Les jeux vidéo ouvrant droit au bénéfice de ce crédit d'impôt devront contribuer au développement de la création française et européenne en matière de jeux vidéo ainsi qu'à sa diversité. Pour cela, un barème de points permettant de vérifier ces conditions de création sera fixé par décret. En particulier, la qualité, l'originalité ou

## L'INTERVIEW

## « On ne peut que se réjouir de cette nouvelle réforme »



Philippe Demigné, président du groupe Bertin

*Le groupe Bertin est un des leaders européens de l'innovation technologique dans les domaines de la santé, du développement durable, de la défense et de l'industrie. Son président nous explique l'intérêt du CIR pour l'activité de R&D.*

**Quelle est l'activité de votre entreprise ?**

**Philippe Demigné :**

Nous sommes spécialisés dans la vente d'expertise technologique et la réalisation de développements sur des produits innovants dans des domaines tels que l'énergie/environnement, la santé ou la défense et la sécurité. Nous réalisons donc des travaux de recherche qui nous permettent de développer des technologies innovantes commercialisables par la suite, ce qui représente environ 40 % de notre activité. Par ailleurs, nous répondons à la demande d'entreprises qui souhaitent faire concevoir et réaliser une maquette, un prototype ou la première série d'un produit innovant. Ces activités expliquent que sur les 450 personnes que compte le Groupe, 350 sont des ingénieurs qui travaillent sur les sciences de l'ingénieur ou du vivant. Globalement, la société mère et ses filiales réalisent un chiffre d'affaires de 48 M€.

**Bénéficiez-vous du crédit d'impôt recherche ?**

Bien sûr, les problématiques de R&D font partie de notre quotidien. Le mécanisme du

crédit d'impôt recherche nous est donc familier. Nous bénéficions d'ailleurs d'une accréditation en la matière. Lorsqu'un client nous passe une commande qui nous conduit à faire de la recherche ou du développement de prototype de faisabilité, il peut bénéficier de cette accréditation et donc du crédit d'impôt recherche. Par ailleurs, pour les dépenses de R&D qui nous concernent, nous utilisons le dispositif depuis plusieurs années. Ainsi, pour 48 millions de chiffre d'affaires annuel, nos dépenses éligibles brutes en crédit d'impôt recherche ont atteint 5 M€ en 2006 et devraient être proches de 10 M€ en 2007.

**Que pensez-vous des mesures qui viennent d'être adoptées ?**

Les évolutions connues par le crédit d'impôt recherche au cours des trois dernières années étaient déjà très incitatives avec, notamment, l'instauration d'une « part significative en volume ». Les mécanismes programmés à partir de 2008 sont encore plus intéressants. Pouvoir bénéficier d'un crédit d'impôt sur 30 % de nos dépenses de R&D est pour nous un véritable « booster », un facteur incitatif très fort. L'activité de R&D est difficile et c'est bien la raison pour laquelle les pouvoirs

publics l'encouragent. On ne peut donc que se réjouir de cette nouvelle réforme qui, loin d'être une « mesurette », devrait pleinement bénéficier à l'activité.

**Quelles réserves vous inspire ce dispositif ?**

Je dirais la perspective qu'à terme les entreprises soient victimes du succès de ce dispositif et d'un retour de manivelle. Lorsque les pouvoirs publics vont s'apercevoir qu'un crédit d'impôt de 30 % jusqu'à 100 M€ génère une hausse exponentielle de l'enveloppe accordée au dispositif, ils risquent de revenir fortement en arrière. Si au lieu de 3 Md€, le coût de revient est de 6 ou 8 Md€ dans deux ou trois ans, Bercy y mettra vraisemblablement un holà. Mon autre interrogation porte sur le périmètre des dépenses éligibles. Lorsque l'on connaît bien l'activité de R&D, on sait qu'il existe certaines dépenses de prototype ou d'installation et de valorisation de pilote qu'il faudrait intégrer car elles représentent des coûts importants et sont de véritables freins si aucune aide ne permet de les soutenir. Je pense que le développement doit être mieux pris en compte car son coût est 10 à 50 fois supérieur à celui de la recherche. ●

## EN BREF

le caractère innovant du concept seront pris en compte. Les jeux vidéo pornographiques ou particulièrement violents en seront exclus. Le crédit d'impôt représentera 20 % des dépenses éligibles dans la limite de 3 M€ par exercice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

- [laure.duchaussoy@industrie.gouv.fr](mailto:laure.duchaussoy@industrie.gouv.fr)
- [laurent.vannimendus@industrie.gouv.fr](mailto:laurent.vannimendus@industrie.gouv.fr)

**Appel à propositions « Capital humain »**

Le Minefe vient de lancer l'appel à propositions « Capital humain : gagner en compétences pour gagner en compétitivité ». Le Gouvernement souhaite en effet encourager tous les réseaux d'entreprises (pôles de compétitivité, fédérations professionnelles, réseau consulaire...) et les établissements d'enseignement supérieur à se mobiliser pour doter 1 500 entreprises de compétences renforcées dans le cadre de leur stratégie de développement. Les porteurs de projets sont invités à déposer un

dossier de déclaration d'intention de candidature, auprès de la DGE, avant le 7 mars 2008. Les projets devront porter sur une thématique de gestion collective des compétences en lien avec un défi de développement. Le cahier des charges de l'appel à propositions est disponible sur le site :

- [www.industrie.gouv.fr/capitalhumain2008](http://www.industrie.gouv.fr/capitalhumain2008)
- [capitalhumain2008.dge@industrie.gouv.fr](mailto:capitalhumain2008.dge@industrie.gouv.fr)

**Appel à propositions 7<sup>e</sup> PCRDT thématique TIC**

La Commission européenne vient de publier le troisième appel de la thématique TIC : technologies de l'information et des communications. Les propositions doivent être remises avant le 8 avril 2008. Le budget indicatif est de 265 M€.

- <http://eur-lex.europa.eu/JOhtml.do?uri=OJ:C:2007:290:SOM:FR:HTML>
- <http://cordis.europa.eu/fp7/calls/>
- [patrick.schouller@industrie.gouv.fr](mailto:patrick.schouller@industrie.gouv.fr)

**Programme Eurostars**

Élaboré par l'initiative européenne Eureka et la Commission européenne, le programme Eurostars est destiné à soutenir les PME à forte intensité de recherche et d'innovation, impliquées dans des projets de partenariat européen. Ces entreprises représentent 5 % des PME européennes, mais contribuent fortement à la compétitivité et à la création d'emplois en Europe. La participation financière devrait s'élever à 100 M€ pour la Commission européenne et à 250 M€ pour plus de vingt-cinq des pays membres de l'initiative Eureka sur la durée du 7<sup>e</sup> PCRDT, c'est-à-dire jusqu'en 2013. La date limite du premier appel est fixée au 8 février 2008.

- [www.eurostars-eureka.eu](http://www.eurostars-eureka.eu)
- [remy.renaudin@eureka.oseo.fr](mailto:remy.renaudin@eureka.oseo.fr)

## EN BREF

### La transmission d'entreprises dans le secteur automobile

Le site internet [www.monentrepriseauto.fr](http://www.monentrepriseauto.fr), dédié à l'accompagnement des cédants, repreneurs et créateurs du secteur de l'automobile, est lancé par le Centre national des professions de l'automobile (CNPA). Il propose de suivre un parcours guidé par étape, afin d'anticiper les démarches, d'entrer en contact avec les partenaires pour bénéficier de leur expertise et d'accéder à une bourse d'opportunités.

- [martine.crusilleau@industrie.gouv.fr](mailto:martine.crusilleau@industrie.gouv.fr)
- [francois.delbos@industrie.gouv.fr](mailto:francois.delbos@industrie.gouv.fr)

### Un plan pour le jeu vidéo en Ile-de-France

Caractérisée par un savoir-faire historique, l'Ile-de-France est une des régions phares en Europe en matière d'industrie vidéoludique, avec une quarantaine d'entreprises et près de 2 000 emplois. La Dire Ile-de-France a élaboré un plan d'actions triennal pour l'accès des entreprises au financement, le renforcement de la compétitivité opérationnelle et l'incitation à la R&D. La signature d'une action collective, financée en partie par la Dire Ile-de-France, permettra de lancer un salon du financement du jeu vidéo en Ile-de-France (prévu en juin 2008), de valoriser l'image de l'industrie vidéoludique francilienne par une campagne de communication, de mettre en place des dispositifs de gestion des ressources humaines pour les PME (gestion des pics et creux d'activité, conditions de travail, attractivité des emplois proposés), de réaliser une cartographie complète des besoins en R&D de la filière en Ile-de-France et de mettre à disposition des entreprises une expertise technique et juridique pour mettre en œuvre des consortiums.

- [yannick.durant@industrie.gouv.fr](mailto:yannick.durant@industrie.gouv.fr)

### Les entreprises et l'intelligence économique en Nord-Pas-de-Calais

Douze projets, associant plus de 80 PME, ont été retenus pour un montant total de 1,5 M€, dont 600 000 € de soutien public, à la suite de l'appel à projets « Utilisation de l'information stratégique » lancé par la Dire Nord-Pas-de-Calais en juin 2007. Ils permettront aux PME partenaires de préserver ou développer leur avance sur leurs marchés, gagner ensemble les marchés de grands donneurs d'ordres, proposer une nouvelle offre produits ou encore améliorer leurs pratiques d'achats.

- [www.nord-pas-de-calais.drivre.gouv.fr/diulis/ulis\\_accueil.htm](http://www.nord-pas-de-calais.drivre.gouv.fr/diulis/ulis_accueil.htm)
- [stephanie.delvaux@industrie.gouv.fr](mailto:stephanie.delvaux@industrie.gouv.fr)

### Innovact à Reims les 18 et 19 mars

Innovact, le forum européen de la jeune entreprise innovante, tiendra sa 12<sup>e</sup> édition, les 18 et 19 mars 2008, au Centre des congrès de Reims. Ce forum qui regroupe chaque année près de 4 000 participants et 200 jeunes entreprises innovantes permet à celles-ci de trouver des solutions à leur développement : formation, partenariats, financement, transfert de technologies... grâce à un large éventail de services.

- [www.innovact.com](http://www.innovact.com)

### Les emplois dans l'industrie

Le tableau de bord des emplois dans l'industrie, établi par le service des statistiques (Sessi) de la DGE, vient de paraître. Il est disponible à l'adresse suivante :

- [www.industrie.gouv.fr/sessi/tableau\\_bord/tbei/tbei.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/sessi/tableau_bord/tbei/tbei.pdf)

### Actes du colloque sur les arts graphiques

Les actes du colloque organisé par la DGE, le 15 novembre dernier, sont en ligne sur le site :

- [www.industrie.gouv.fr/portail/secteurs/filiere\\_graphique.html](http://www.industrie.gouv.fr/portail/secteurs/filiere_graphique.html)

### Les bonnes pratiques de gouvernance dans les pôles de compétitivité

Élaboré par les sociétés CM International et ARC Essor, à la demande de la DGE, un recueil chargé de favoriser l'échange de réflexions et de bonnes pratiques entre les pôles en termes de gouvernance vient d'être publié. Il s'appuie sur l'étude d'un échantillon de dix pôles représentatifs, compte tenu de leurs différences de positionnement, de taille, de degré de maturité et de contexte local.

- [www.competitivite.gouv.fr/spip.php?rubrique178](http://www.competitivite.gouv.fr/spip.php?rubrique178)

## PUBLICATIONS DU RÉSEAU DES DRIRE

### Une analyse de la filière construction automobile en Bretagne

La Dire Bretagne a mené une analyse de la filière construction automobile en Bretagne et en a déduit un plan d'actions.

- [www.bretagne.drivre.gouv.fr/publications/portail-secteur/automobile/etude\\_auto/index.htm](http://www.bretagne.drivre.gouv.fr/publications/portail-secteur/automobile/etude_auto/index.htm)

à promouvoir la technologie des matériaux composites au sein des PMI et à les accompagner dans leur projet de développement de produit est également financée par la Dire.

- [www.centre.drivre.gouv.fr](http://www.centre.drivre.gouv.fr)
- [denis.saussereau@industrie.gouv.fr](mailto:denis.saussereau@industrie.gouv.fr)

### L'industrie en Poitou-Charentes

Le site internet [www.industrie-poitou-charentes.org](http://www.industrie-poitou-charentes.org), créé en 2005, vient de faire peau neuve grâce à l'actualisation et l'amélioration de ses données, effectuées en 2007. Il permet de diffuser des informations sur l'historique et la situation actuelle de l'industrie en région Poitou-Charentes. Il propose également une analyse des enjeux auxquels sont confrontées les entreprises.

### Un plan d'actions et de soutien à la filière automobile en Franche-Comté

La Dire de Franche-Comté a mis en place depuis 2003 un plan d'actions et de soutien à la filière automobile régionale. En 2007, l'actualisation de l'état des lieux a permis d'identifier les priorités de la filière et de proposer un programme d'actions collectives. La synthèse est disponible sur le site :

- [www.franche-comte.drivre.gouv.fr](http://www.franche-comte.drivre.gouv.fr)
- [patricia.droz@industrie.gouv.fr](mailto:patricia.droz@industrie.gouv.fr)

### Une étude sur l'aéronautique en région Centre

La Dire du Centre présentera au public et aux industriels, le 29 janvier prochain, à l'aéroport de Châteauroux, une étude sur l'aéronautique dans la région Centre, réalisée conjointement par la Dire et Centréco, agence de développement économique du Conseil régional. La Dire finance, par ailleurs, une action collective portée par l'Union des entreprises de l'Indre et destinée à préparer les entreprises à l'acquisition de la norme aéronautique EN 9100. Une douzaine d'entreprises du secteur aéronautique bénéficieront de conseils pour obtenir cette norme et pourront échanger sur leurs pratiques. Une autre action collective visant

### La filière du machinisme agricole en Champagne-Ardenne

La Dire Champagne-Ardenne vient de publier une étude sur le machinisme agricole en Champagne-Ardenne, filière qui se place au 5<sup>e</sup> rang national. Petites structures réactives, les entreprises du secteur ont démontré leur capacité à innover régulièrement. L'appui du pôle de compétitivité *Industrie et agro-ressources* devrait amener un tournant majeur pour leur développement.

- [www.champagne-ardenne.drivre.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.drivre.gouv.fr)
- [philippe.falguerolles@industrie.gouv.fr](mailto:philippe.falguerolles@industrie.gouv.fr)